

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 7727

Texte de la question

M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur les conditions de vie que connaissent les Albanais de la province du Kosovo. La situation de ces Albanais semble avoir atteint un point critique. Ils sont victimes d'un genocide. Aussi lui demande-t-il quelles mesures pourront etre prises afin d'encourager le respect des droits de l'homme dans cette partie de l'Europe.

Texte de la réponse

Comme le souligne a juste titre l'honorable parlementaire, la situation reste potentiellement explosive au Kosovo, ou un large fosse separe les communautes serbe et albanaise. Depuis la suppression de l'autonomie de la province, le Kosovo est l'objet d'une politique de « serbisation » et les incidents, notamment les arrestations et les condamnations d'Albanais, s'y sont multiplies. Belgrade refuse tout retour au statut dont beneficiait le Kosovo au titre de la Constitution de 1974. Des structures paralleles - sur les plans politique, economique, culturel et sanitaire - ont ete mises en place par les Albanais qui ont proclame « l'independance » du Kosovo. Consciente des risques de conflit, la communaute internationale s'est efforcee de mettre en garde Belgrade, l'integrite de la Serbie etant directement mise en cause et la destabilisation du Kosovo pouvant entrainer celle de la Macedoine. Il semble que les sanctions en vigueur contre la Serbie-Montenegro jouent un role important pour dissuader Belgrade de toute initiative aventureuse. Malgre le depart force de la mission CSCE, la pression internationale se maintient - par le biais de nombreuses missions - pour recueillir des informations sur place et appeler les responsables des deux communautes a la moderation. Un cadre de negociation existe au sein de la conference de Geneve pour amorcer un dialogue entre Serbes et Albanais et les discussions se sont poursuivies, notamment pour parvenir a la reouverture des ecoles albanaises. Pour sa part, la France ne cesse de rappeler a Belgrade qu'il est de son interet de mettre fin aux atteintes repetees aux droits de l'homme dont les Albanais sont victimes et d'accorder une autonomie reelle au Kosovo. Elle participe, par le biais de son ambassade a Belgrade, aux missions d'observation qui se rendent regulierement sur place. Elle invite aussi les Albanais a ne pas remettre en cause les frontieres internationales, ce qui aurait un effet destabilisateur sur toute la region et a cooperer activement aux tentatives des mediateurs internationaux pour renouer les fils du dialogue avec les Serbes. M. Ibrahim Rugova, president de la ligue democratique du Kosovo a deja eu, en France, des entretiens avec differentes personnalites officielles. Il est attendu prochainement a Paris. Notre pays, qui ne considere pas comme inevitable une explosion au Kosovo, a marque sa disponibilite pour contribuer, le cas echeant, aux efforts destines a retablir le dialogue entre les deux communautes.

Données clés

Auteur : M. Mandon Daniel Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7727 Rubrique : Politique exterieure Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE7727

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3863 **Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4719